



## Mon Compte Partenaire

# Le nouveau bouquet de services aux partenaires des Allocations familiales

La rubrique Partenaires de [www.caf.fr](http://www.caf.fr) s'enrichit. Avec sa base documentaire et ses conseils aux porteurs de projet, elle s'adresse à tous les acteurs nationaux de la politique familiale et sociale (privés ou publics), en complément de l'offre propre à chaque Caf détaillée dans les pages « Ma Caf ».

Les professionnels habitués aux différents services de la branche Famille de la Sécurité Sociale (Cafpro, Siej...) bénéficient maintenant d'un accès plus simple à tous ces extranets.

Ces services vont peu à peu intégrer un espace sécurisé unique nommé Mon Compte Partenaire. Un seul identifiant et un seul mot de passe permettra ainsi d'accéder à toute l'offre nationale réservée aux partenaires des Allocations familiales.

### **La consultation des dossiers allocataires (CDAP) : premier service de Mon Compte Partenaire**

Dans le cadre de vos missions, vous êtes amenés à consulter les données des dossiers allocataires (composition du foyer, ressources, prestations versées) ?

Vous pouvez dès à présent demander à la Caf de votre département une habilitation pour accéder à Mon Compte Partenaire et à Cdap, le premier service du bouquet, disponible à partir de l'été 2016.

Pour des raisons de sécurité, vous devrez passer une nouvelle convention avec la Caf pour bénéficier de Mon Compte Partenaire, même si vous étiez déjà habilité à CafPro.



## + rapide

Les fonctionnalités ont été co-construites avec les usagers-partenaires des Caf

## + clair

L'ergonomie de l'affichage des données du dossier a été renforcée pour faciliter la lecture à l'écran

## + sûr

Les données de nos allocataires sont précieuses et confidentielles. La nouvelle convention responsabilise les partenaires et les associe aux évolutions de Mon Compte Partenaire.

## Mon Compte Partenaire / Cdap et Cafpro : quelles différences ?

La Caisse nationale des Allocations familiales s'est appuyée sur les souhaits exprimés par les utilisateurs de CafPro pour améliorer :

- **la gestion des habilitations** : le partenaire bénéficie de la délégation des droits d'accès et peut, à son tour, générer des profils (en nombre limité) ;
- **la sécurisation des accès** : une seule session est permise par identifiant, le pilotage des connexions est local et national, la Caf peut reprendre la main à tout moment sur les habilitations ;
- **l'interface graphique** : intégration et harmonisation avec les pages de [www.caf.fr](http://www.caf.fr), contenus personnalisés par usager, comportement dynamique de l'écran selon les appareils (responsiv design).

Pour son lancement, Mon Compte Partenaire/Cdap recouvre l'offre des profils T1 à T5 de CafPro.

## Que deviennent vos identifiants CafPro ?

Si votre profil est concerné, prenez dès à présent contact avec votre Caf.

Les autres profils de Cafpro basculeront progressivement dans le nouvel environnement au cours de l'année 2017.

Contact :

